Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220405-2022-14-AR
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-14

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du Comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 25 juin 2020 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Intercommunal de Monte-Cristo d'acquérir de nouveaux produits afin de les vendre en boutique ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir les produits mentionnés ci-dessous et de les vendre aux prix de vente conseillés par le fournisseur arrondis au centime d'euro :

ARTICLE	FOURNISSEURS	MARGE	PUA TTC	PUV TTC
Serre de 6 pots aromatiques	Radis et Capucine	90,84 %	6,55 €	12,50 €
Mini kit céramique 8 cm – Coquelicot, Edelweiss, Basilic, Fraisier, et autres graines diverses et variées	Radis et Capucine	105,22 %	2,68 €	5,50 €
L'atelier mini-potager	Radis et Capucine	88,76 %	7,92 €	14,95 €
Kit Les Œufs du Jardinier	Radis et Capucine	90,29 %	6,28 €	11,95 €

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220405-2022-14-AR
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

Chien-orge en terre cuite de couleur – 11 cm	Radis et Capucine	91,78 %	3,65 €	7,00 €
Mini arrosoirs – Coquelicot, tournesol, trèfle, et autres graines diverses et variées	Radis et Capucine	91,24 %	4,68 €	8,95 €

ARTICLE 2 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le 04/04/2022
Transmis en Préfecture et affiché le 05/04/2022

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal